

Absence alléguée de réponse à une lettre demandant instamment à la Commission de renouveler le mandat du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains. La Commission et des retards allégués dans le traitement d'une procédure visant à l'obtention du marquage CE.

Affaire ouverte

Affaire 1120/2020/SF - Ouvert le 10/07/2020 - Décision le 18/08/2020 - Institution concernée Commission européenne |

Absence alléguée de réponse à une lettre demandant instamment à la Commission de renouveler le mandat du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains. La Commission et des retards allégués dans le traitement d'une procédure visant à l'obtention du marquage CE.